

Octobre 2018

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue lundi le 1^{er} octobre 2018 à 19h00, à la salle du conseil située au 22, rue de l'église, à Lac-Frontière à laquelle sont présents :

Messieurs	Alain Robert	Maire
	Serge Blais	Conseiller #1
	Jacques Lapointe	Conseiller #2
	Pierre-Paul Caron	Conseiller #3
	Martin Fournier	Conseiller #4
	Réjean Tardif	Conseiller #5
Madame	Ghislaine Fradette	Conseillère #6

Ouverture de la séance

Formant quorum, la séance est ouverte à 19h00, sous la présidence d'Alain Robert, maire, Madame Nicole Gautreau fait fonction de secrétaire.

2- Adoption de l'ordre du jour # 1810127

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour transmis par la secrétaire ;
IL EST PROPOSÉ PAR Ghislaine Fradette, APPUYÉ PAR Serge Blais ET RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS que l'ordre du jour soit adopté.

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 4 septembre 2018
- 4- Acceptation des comptes de la municipalité et de l'Ôtel
- 5- Soumissions pour l'asphaltage du stationnement de l'Ôtel (L'Église)
- 6- Soumissions pour l'asphaltage des routes municipales
- 7- Avis de motion et présentation du projet de règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux
- 8- Plan d'intervention des conduites de la municipalité
- 9- Projet de Réaménagement du Parc municipal
 - Rénovation du chalet des loisirs
 - Aménagement paysager
 - Travaux électriques
- 10- Appui à la MRC de Montmagny pour une demande de subvention pour la mise en commun du service Culture et Loisirs pour tout le territoire de la MRC
- 11- Démarche de la mise à jour de la politique familiale de la municipalité
- 12- Dérogation mineure du 24-A, rue du Lac Nord
- 13- Rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2019
- 14- Isolation du sous-sol de l'édifice municipal
- 15- Correction de l'Acte notarié entre la Municipalité et L'Association des propriétaires du petit Maine
- 16- Achat d'une machine à pression et d'un compresseur à clous
- 17- Rampe d'accès de l'Église
- 18- Demandes de don et contribution financière
- 19- Informations & Correspondances
- 20- Varia :
- 21- Période de questions
- 22- Fin de l'assemblée

3- Adoption du procès-verbal du 4 septembre 2018 #1810128

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 septembre a été expédiée à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente session ;

IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Lapointe,

APPUYÉ PAR Martin Fournier ET RÉSOLU par les conseillers que le procès-verbal soit et est approuvé tel que présenté.

4- Acceptation des comptes de la Municipalité et de l'Ôtel #1810129

IL EST PROPOSÉ PAR Pierre-Paul Caron, APPUYÉ PAR Réjean Tardif ET RÉSOLU par les conseillers que les déboursés suivants soient approuvés tel que présentés.

LISTE DES DÉBOURSÉS

Conseil Municipal	1 302,34 \$
9312-2844 Québec inc. - cueillette recyclage et vidanges	1 796,86 \$
Agropur - produits laitiers dépanneur (2)	159,11 \$
Alain Robert - repas congrès, frais dépl. Montmagny	466,69 \$
BMR - moulure et corrostop-chlore-clé-bougie-filtre (6)	284,34 \$

Boulangerie Boutin - pain dépanneur (3)	118,06 \$
Bureautique C.S - imprimante, caisse papier bureau (2)	223,38 \$
Camping Québec - adhésion annuelle	417,91 \$
Carrefour Mondial de l'accordéon-cours de musique	72,41 \$
Daniel l'Heureux - 2 compt. élect., entrées lav.& séch. camp	1 170,39 \$
Diane Lemay- draps pour chalets	112,52 \$
Dicom - envoi analyse d'eau	35,95 \$
Eurofins - analyse d'eau	369,81 \$
Garage Léandre Lacroix-répartition scie à ciment et tondeuse (3)	94,36 \$
Groupe CCL- chèques municipalité	392,00 \$
Groupe Corriveau - alarme camping sept. et oct.	36,00 \$
Huot - pièces pour aqueduc et égout	2 119,73 \$
Hydro Québec -bureau municipal	113,00 \$
Hydro Québec -camping accueil	997,51 \$
Hydro Québec -camping compteur	2 861,76 \$
Hydro Québec -chalet des loisirs	32,59 \$
Hydro Québec -poste de chloration	502,81 \$
Les alarmes Clément Pelletier – réparation syst. alarme	68,93 \$
Marcel Bilodeau - pelle & terre conduites d'égout et aqueduc	3 559,81 \$
Marché Ste-Lucie - prod. nettoyage, peinture	21,57 \$
Ministre des finances - 2e versement police	7 858,00 \$
MRC Montmagny - entretien annuel fibre optique	183,00 \$
Municipalité de Saint-Fabien - matières recyclables juillet et août (2)	336,58 \$
Municipalité de Sainte-Lucie - service incendie 1er vers.	17 138,53 \$
Nicole Gautreau - 2 dépôts Saint-Just, colloque	182,50 \$
Patrick Lavallée - débroussailler fossés routes municipales	870,94 \$
Quincaillerie MAS - teinture, peinture, enduit, vis	571,54 \$
Régie de gestion de la Mauricie - enfouissement juillet	830,12 \$
Réjean Tardif - frais déplacement St-Aldabert	27,53 \$
SDL Lettrage - 2 enseignes terrain de chasse	110,38 \$
Sogetel - camping accueil	167,44 \$
Sogetel - bureau mun., poste chloration, salle, 'L'ôtel	315,84 \$
Shaw direct - télévisions chalets camping	201,70 \$
TOTAL	46 123,94 \$

Dépenses L'Ôtel

Hydro Québec-L'ôtel	333,50 \$
Diane Lemay - orchestre 27 octobre	1 100,00 \$
Diane Lemay - activités septembre	854,15 \$
TOTAL	2 287,65 \$

Les conseillers ont pris connaissance de la liste des salaires nets émis en septembre 2018 pour un montant de 9 848.32 \$.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par ce conseil;

Nicole Gautreau, Directrice générale

5- Soumissions pour l'asphaltage du stationnement de l'Ôtel (L'Église) #1810130

Étant donné que des appels d'offres sur invitation ont été envoyés à trois entreprises pour la réfection du stationnement de l'Église dans le cadre de la programmation de la TECQ 2014-2018 ;

Étant donné que la municipalité a reçu les soumissions suivantes, prix avant taxes :

Les Entreprises JRMorin inc	42 375,00 \$ (inclus l'enlèvement des bosses)
Pavage Francoeur	48 470,74 \$ (l'enlèvement des bosses n'est pas inclus)
Pavage FVA	55 000,00 \$ (inclus l'enlèvement des bosses)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Blais,

APPUYÉ PAR Martin Fournier ET RÉSOLU UNANIMEMENT par les conseillers

Que la municipalité accepte la soumission de Les Entreprises JRMorin inc. au montant de 42 375,00 \$ plus taxes pour la réfection du stationnement de l'Église et que le maire, Monsieur Alain Robert et la directrice

générale et secrétaire-trésorière, Madame Nicole Gautreau soient autorisés à signer le contrat entre la Municipalité et Les Entreprises JRMorin inc.

6- Soumissions pour l'asphaltage des routes municipales #1810131

Étant donné que des soumissions ont été demandées à des entreprises pour la réparation des routes municipales et que la municipalité a reçu deux soumissions ;

Étant donné que la municipalité désire recevoir la soumission d'un troisième entrepreneur ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Tardif,

APPUYÉ PAR Serge Blais ET RÉSOLU UNANIMEMENT par les conseillers

Que la municipalité choisira le plus bas soumissionnaire pour la réparation des routes municipales.

7- Avis de motion et présentation du projet de règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux

L'avis de motion est donné et le projet de règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux est déposé par le conseiller Pierre-Paul Caron.

8- Plan d'intervention des conduites de la municipalité #1810132

Étant donné que la municipalité de Lac-Frontière a pris connaissance du Plan d'intervention préparé par la firme WSP de St-Georges qui consistait à évaluer l'état des conduites d'aqueduc et sanitaires ainsi que l'état du réseau pluvial et des chaussées de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Pierre-Paul Caron,

APPUYÉ PAR Réjean Tardif ET RÉSOLU UNANIMEMENT par les conseillers

Que la municipalité accepte le Plan d'intervention préparé par la firme WSP et qu'elle l'autorise à le faire parvenir à la Direction des infrastructures du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

9- Projet de Réaménagement du Parc municipal

- Rénovation du chalet des loisirs
- Aménagement paysager
- Travaux électriques

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10- Appui à la MRC de Montmagny pour une demande de subvention pour la mise en commun du service Culture et Loisirs pour tout le territoire de la MRC #1810133

Étant donné que le développement des loisirs et de la culture est primordial pour le développement de la municipalité, pour la qualité de vie des citoyens et pour attirer des nouveaux résidents ;

Étant donné qu'un projet de mise en commun d'une ressource commune pour des actions en loisirs pour les 8 municipalités du centre et du sud de Montmagny et en culture pour tout le territoire est en développement par la MRC de Montmagny ;

Étant donné que la MRC de Montmagny doit déposer une demande d'aide financière auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour l'engagement d'une ressource commune pour des actions en loisirs et en culture pour la mise en commun des services pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Ghislaine Fradette,

APPUYÉ PAR Martin Fournier, ET RÉSOLU UNANIMEMENT par les conseillers,

Que la municipalité appuie la MRC de Montmagny dans ses démarches pour la mise en commun des services en Loisirs et en Culture pour le territoire et que la MRC de Montmagny soit nommée gestionnaire du projet.

11- Démarche de la mise à jour de la politique familiale de la municipalité #1810134

ATTENDU QUE le Ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles ;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

ATTENDU QUE la municipalité Lac-Frontière a présenté en 2018-2019 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

ATTENDU QUE la municipalité Lac-Frontière désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018-2019 ;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés sous la direction de la MRC de Montmagny ;

IL EST PROPOSÉ par Réjean Tardif,

APPUYÉE par Ghislaine Fradette ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR les conseillers,

D'autoriser Madame Nicole Gautreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer au nom de la municipalité Lac-Frontière tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019.

De confirmer que Madame Ghislaine Fradette est l'élue responsable des questions familiales.

12- Dérogation mineure du 24-A, rue du Lac Nord #1810135

Suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) Lac-Frontière,

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Fournier,

APPUYÉ PAR Ghislaine Fradette ET RÉSOLU UNANIMEMENT par les conseillers

Que la municipalité refuse la dérogation mineure du 24-A, rue du lac Nord qui vise à permettre l'entreposage d'une roulotte dans la cour avant du bâtiment principal et pour une période consécutive maximale de 2 ans lorsque la réglementation municipale autorise, selon l'article 5.12.1.2 du règlement de zonage, l'entreposage d'une roulotte uniquement dans la cour latérale ou arrière du bâtiment principal et pour une période consécutive maximale d'un (1) an.

Toutefois, le conseil autorise :

1- Que la roulotte demeure entreposée à cet endroit jusqu'au 1^{er} juin 2019. À cette date, la roulotte devra être enlevée/retirée de la propriété ou entreposée de façon conforme en respectant l'article 5.12.1.2 du règlement de zonage n° 90-02 ci-joint.

2- De plus, si la propriétaire décide d'entreposer la roulotte (voir point 1), elle devra en informer par écrit la municipalité avant le 1^{er} juin 2019 afin d'obtenir une autorisation municipale confirmant que l'entreposage de la roulotte sera conforme au règlement de zonage. L'entreposage de cette roulotte sera permis seulement pour une période maximale d'un (1) an, soit du 1^{er} juin 2019 au 1^{er} juin 2020. Après la date limite, soit le 1^{er} juin 2020, celle-ci devra être enlevée.

3. Si la propriétaire désire conserver la roulotte en permanence sur le terrain après la date limite d'entreposage, elle devra déposer, avant le 1^{er} juin 2020, une demande de permis à la municipalité afin de valider si son projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur. À défaut de respecter la réglementation, la propriétaire devra soit modifier son projet afin de le rendre conforme à la réglementation, soit retirer la roulotte de la propriété avant le 1^{er} juin 2020.

13- Rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2019

Le rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2019 qui consiste en la 3^e année du rôle triennal de la municipalité a été remis aux conseillers.

14- Isolation du sous-sol de l'édifice municipal #1810136

Étant donné que la municipalité a reçu les soumissions suivantes pour l'isolation du sous-sol de l'édifice municipal à l'uréthane giclé à l'épreuve du feu, prix avant taxes :

Isolation Jacques et Frères inc.	5 400,00 \$ (épaisseur 2 pouces)
Isolation Côte-du-sud	6 750,00 \$ (épaisseur 3 pouces)
Hallé et Mailloux	4 694.30 \$ (épaisseur 3 pouces)

Étant donné que ces travaux sont admissibles et seront ajoutés à la programmation de la municipalité dans le cadre de la TECQ 2014-2018 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Tardif,

APPUYÉ PAR Serge Blais ET RÉSOLU UNANIMEMENT par les conseillers

Que la municipalité accepte la soumission de Hallé et Mailloux au montant de 4 694.30 \$ plus taxes pour l'isolation du sous-sol de l'édifice municipal à l'uréthane giclé, 3 pouces d'épaisseur.

15- Correction de l'Acte notarié entre la Municipalité et L'Association des propriétaires du petit Maine #1810137

Étant donné qu'il y a erreur sur les parties de lots inscrites sur l'Acte notarié entre la Municipalité et L'Association des propriétaires du petit Maine.

Étant donné qu'une correction doit être effectuée sur les parties de lots inscrites sur l'Acte notarié qui décrivent le chemin de fer plutôt que le chemin du Petit Maine.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Jacques Lapointe,

APPUYÉ PAR par Réjean Tardif, ET RÉSOLU UNANIMEMENT par les conseillers,

Que le maire, Monsieur Alain Robert et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Nicole Gautreau soient autorisés à signer l'acte corrigée entre la Municipalité et L'Association des propriétaires du petit Maine et ce, sans frais pour la municipalité.

16- Achat d'une machine à pression et d'un compresseur à clous #1810138

IL EST PROPOSÉ PAR PROPOSÉ par Jacques Lapointe,

APPUYÉ PAR par Réjean Tardif, ET RÉSOLU UNANIMEMENT par les conseillers

Qu'une machine à pression et qu'un compresseur à clous soient achetés pour effectuer différents travaux de la municipalité et ce, au montant de 200 \$ chacun plus taxes.

17- Rampe d'accès de l'Église #1810139

Étant donné que la rampe d'accès existante de l'Église n'est pas fonctionnelle l'hiver dû à l'accumulation de neige et qu'il n'y a pas de toit pour la protéger de la neige ;

Étant donné qu'un lève-personne usagé d'une valeur de 10 000 \$ est à vendre au montant de 3 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR PROPOSÉ par Réjean Tardif,

APPUYÉ PAR par Serge Blais, ET RÉSOLU UNANIMEMENT par les conseillers

Que la municipalité achète le lève-personne usagé au montant de 3 000,00 \$ pour installer à la place de la rampe d'accès de l'Église.

18- Demandes de don et contribution financière

La municipalité a reçu une demande de don de l'organisme L'Arc-en-Ciel dans le cadre de leur campagne annuelle.

19- Informations & Correspondances

La municipalité a reçu :

- Une invitation au souper annuelle la Maison de secours La Frontière de Montmagny.
- Une lettre de remerciement du Parc des Appalaches pour la contribution de la municipalité lors du 18^e Raid des Appalaches.
- Une invitation à participer à la 3^e campagne de l'Association pulmonaire du Québec.
- Un communiqué de la MRC suite à la rencontre des élus avec les candidats des partis politiques.
- Une invitation du Carrefour Action Municipale et Famille (CAMF) au Grand rassemblement des tout-petits qui se tiendra à Québec les 20 et 21 novembre prochains.

20- Varia

Aucun point ajouté.

21- Période de questions

Il y a eu les discussions suivantes concernant :

- le quai installé à la descente de bateaux de la rue du Lac Nord
- une demande de dérogation mineure

22- Levée de l'assemblée #1810140

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Fournier,

APPUYÉ PAR Réjean Tardif ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 19h56.

Je, Alain Robert, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Alain Robert, maire

Nicole Gautreau, directrice générale